

Strasbourg, le 6.2.2018  
COM(2018) 65 final

ANNEX

**ANNEXE**

*de la*

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU  
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ  
DES RÉGIONS**

**Une perspective d'élargissement crédible ainsi qu'un engagement de l'Union européenne  
renforcé pour les Balkans occidentaux**

## ANNEXE

<b>Plan d'action en faveur de la transformation des Balkans occidentaux</b>	
<b>Principales actions</b>	<b>Calendrier</b>
<b>1. Renforcement du soutien à l'état de droit</b>	
1.1. Soutien à la mise en place de <b>plans d'action</b> détaillés dans les Balkans occidentaux, en vue de remédier aux lacunes et de hiérarchiser les questions clés pour aligner la législation et les pratiques existantes sur les normes de l'UE.	2019-2020
1.2. Extension des <b>missions de conseil sur l'état de droit</b> aux Balkans occidentaux et encouragement à un soutien accru de la part d'experts des États membres.	2019-2020
1.3. Amélioration du suivi des réformes par des <b>missions d'évaluation par les pairs au cas par cas</b> plus systématiques.	2018-2019
1.4. Introduction du <b>suivi des procès</b> dans les affaires de corruption aggravée et de criminalité organisée.	2019-2020
1.5. Recherche de solutions permettant de <b>mieux mesurer les résultats obtenus dans la réforme de la justice</b> .	2018-2019
1.6. Recherche de solutions permettant de <b>mieux utiliser la conditionnalité dans les négociations d'adhésion</b> , en particulier en garantissant l'obtention de résultats concrets dans la réforme judiciaire et dans la lutte contre la corruption et la criminalité organisée avant que les discussions techniques sur d'autres chapitres puissent être provisoirement clôturées.	2018
1.7. Déploiement d'un soutien aux Balkans occidentaux au titre du <b>Fonds européen pour la démocratie</b> en ce qui concerne l'indépendance et la pluralité des médias et de la société civile.	2018-2019
<b>2. Renforcement du dialogue en matière de sécurité et de migration</b>	
2.1. Intensification des efforts communs déployés dans la <b>lutte contre le terrorisme</b> et la prévention de l'extrémisme violent. Des bureaux et des postes de coordinateur de la lutte contre l'extrémisme violent devraient être créés au niveau national ou renforcés et un réseau régional de coordinateurs nationaux devrait être mis en place, avec le soutien du réseau européen de sensibilisation à la radicalisation et du réseau d'experts de l'UE en matière de lutte contre le terrorisme. Des plans d'action conjoints pour lutter contre le terrorisme devraient être élaborés.	2018-2019

2.2. Renforcement significatif de la <b>coopération opérationnelle</b> , y compris avec les agences de l'UE, dans la lutte contre la <b>criminalité organisée</b> internationale, en particulier en ce qui concerne les armes à feu, les stupéfiants, le trafic de migrants et la traite des êtres humains.	2018-2019
2.3. Déploiement d' <b>agents de liaison Europol</b> dans toute la région.	2019
2.4. Encouragement à la finalisation d' <b>accords de coopération avec Eurojust</b> .	2019-2020
2.5. Poursuite de la promotion des <b>équipes communes d'enquête</b> associant les Balkans occidentaux et les États membres de l'UE. Cela devrait s'accompagner d'une participation active d'Eurojust et d'Europol, dans le respect de leur mandat respectif.	2018-2019
2.6. Extension du <b>cycle politique de l'Union pour lutter contre la criminalité organisée</b> autant que possible afin d'intégrer les Balkans occidentaux dans ses activités opérationnelles. Les Balkans occidentaux seront invités à participer à des projets de la plateforme pluridisciplinaire européenne contre les menaces criminelles et aux réunions du comité permanent de coopération opérationnelle en matière de sécurité intérieure, y compris celles organisées conjointement avec le Comité politique et de sécurité sur une base ad hoc quand il y sera question des projets concernés.	2018
2.7. Accroissement du soutien au renforcement des capacités dans les domaines de la <b>cybersécurité</b> et de la lutte contre la <b>cybercriminalité</b> , notamment en ce qui concerne la coopération avec le groupe européen de formation et d'enseignement sur la cybercriminalité, en vue de la participation à l'Agence de l'Union européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information.	2018-2019
2.8. Renforcement de la coopération en matière de <b>gestion des migrations et des frontières</b> , par l'intensification du flux d'informations stratégiques et tactiques échangées aux fins de la prévention des <b>migrations irrégulières</b> et de la lutte contre ce phénomène, ainsi que du retour des ressortissants de pays tiers, en particulier par la conclusion d'accords sur le statut avec l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes.	2018-2019
2.9. Poursuite du renforcement de la coopération entre les <b>officiers de liaison</b> déployés par l'UE (l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes), les États membres et les autorités compétentes des Balkans occidentaux.	2018
2.10. Établissement de <b>centres nationaux de coordination des contrôles aux frontières</b> dans les pays des Balkans occidentaux, connectés via un réseau régional aux centres nationaux de coordination des échanges d'informations des États membres voisins.	2019
2.11. Pour assurer le suivi des différentes actions qui seront mises en œuvre par les agences de l'UE, création d'une <b>task force interagences de l'UE</b> dont la coordination sera assurée par la Commission et qui regroupera	2019

Europol, l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, Eurojust, l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies et l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs.	
2.12. Évaluation du plan d'action 2015-2019 sur le trafic d'armes à feu en vue de préparer son renouvellement en 2019 afin d'agir plus efficacement contre la fourniture d' <b>armes illicites et le stockage massif d'armes</b> .	2018-2019
2.13. Élargissement et approfondissement du <b>dialogue structuré sur la politique étrangère et de sécurité commune/politique de sécurité et de défense commune</b> mené avec les Balkans occidentaux et renforcement de la contribution aux missions et aux opérations menées par l'UE de par le monde.	2018
2.14. Renforcement de la participation aux actions liées aux menaces hybrides, au renseignement, aux questions spatiales, à la défense et à la réforme du secteur de la sécurité.	2018
<b>3. Soutien au développement socio-économique</b>	
3.1. Extension du <b>cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux</b> pour continuer à attirer et coordonner les investissements des donateurs bilatéraux et des institutions financières internationales.	2019
3.2. Accroissement significatif de la fourniture de <b>garanties visant à attirer les investissements privés</b> au titre du cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux.	2019
3.3. Renforcement des mesures visant à soutenir le <b>développement du secteur privé</b> , notamment par un mécanisme destiné à soutenir les jeunes pousses de toute la région et un soutien aux efforts de spécialisation intelligente.	2019
3.4. Accroissement de l'accès au financement et exploitation du potentiel de croissance des <b>petites et moyennes entreprises</b> .	2018
3.5. Poursuite de l'intégration des Balkans occidentaux dans les réseaux de connaissance de l'UE existants et soutien au renforcement des capacités dans le domaine de la <b>recherche et de l'innovation</b> en vue d'une participation pleine et entière aux programmes-cadres de l'UE.	2018
3.6. Mobilisation de l'expertise de l'UE pour soutenir la mise en œuvre de l' <b>espace économique régional</b> .	2018
3.7. <b>Facilitation des échanges</b> entre l'UE et les Balkans occidentaux et dans la région, notamment par l'élaboration de programmes de reconnaissance mutuelle sur la base de l'accord sur la zone de libre-échange centre-européenne et de l'espace économique régional (par exemple, opérateurs économiques agréés).	2018

3.8. Poursuite de l'aide fournie à la Bosnie-Herzégovine et à la Serbie dans leur processus d'adhésion à l' <b>Organisation mondiale du commerce</b> .	2018
3.9. Par des dialogues renforcés et des activités de communication, accroissement de l'assistance fournie aux Balkans occidentaux en vue d'assurer la convergence de leurs <b>contrôles des exportations de biens à double usage</b> .	2018
3.10. Renforcement de l'exercice au titre du <b>programme de réformes économiques</b> en le rapprochant davantage de celui du semestre européen existant pour les États membres de l'UE, en renforçant l'assistance technique et en poursuivant l'intégration des priorités des programmes de réformes économiques et des orientations stratégiques ministérielles dans la programmation de l'instrument d'aide de préadhésion.	2018-2019
3.11. Renforcement de l'accent mis sur <b>l'emploi et les réformes sociales</b> par un meilleur suivi des politiques concernées et l'organisation d'une rencontre ministérielle annuelle UE-Balkans occidentaux consacrée à ces questions, ce qui permettra d'alimenter les programmes de réformes économiques.	2019
3.12. Accroissement du soutien financier au <b>secteur social</b> dans les Balkans occidentaux, notamment dans le domaine de la santé.	2019-2020
3.13. Renforcement du soutien à l'éducation, en particulier par le lancement d'un projet pilote concernant la mobilité dans <b>l'enseignement et la formation professionnels</b> .	2019
3.14. <b>Doublement des crédits</b> alloués dans le cadre du programme <b>Erasmus+</b> .	2019-2020
<b>4. Accroissement de la connectivité</b>	
4.1. Soutien à un accroissement de l'utilisation des possibilités offertes dans le cadre du <b>mécanisme pour l'interconnexion en Europe</b> dans les Balkans occidentaux, tout en respectant également les objectifs pertinents des stratégies macrorégionales de l'UE.	2018
4.2. Extension de <b>l'union de l'énergie</b> aux Balkans occidentaux: sécurité énergétique, ouverture des marchés et transition énergétique, sans oublier l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.	2019-2020
4.3. Soutien au renforcement des capacités et facilitation de la participation des autorités et des organisations des Balkans occidentaux aux travaux du réseau des <b>autorités de régulation et des gestionnaires de réseau de transport et de distribution d'énergie</b> , notamment l'Agence de coopération des régulateurs de l'énergie et le Réseau européen des gestionnaires de réseau de transport.	2018-2019

4.4. Achèvement du <b>marché régional de l'électricité</b> dans les Balkans occidentaux et intégration du marché des Balkans occidentaux dans le marché intérieur de l'électricité de l'UE.	2018-2019
4.5. Poursuite du soutien à la création d'un espace de régulation unique et mise en œuvre d'un processus de réforme du marché de l'énergie efficace dans le cadre du <b>traité instituant la Communauté de l'énergie</b> .	2018
4.6. Soutien à la mise en œuvre du <b>traité instituant la Communauté des transports</b> et pleine utilisation de son secrétariat.	2018-2019
4.7. Poursuite du soutien à la participation des Balkans occidentaux à, différentes enceintes de discussion sur les transports et aux réunions du <b>Comité du réseau transeuropéen de transport</b> .	2019
4.8. Soutien à l'accroissement de la compétitivité, par des mesures renforcées visant à <b>éliminer les obstacles aux frontières</b> , en particulier par la mise en place de points de passage routiers et ferroviaires intégrés.	2018-2019
4.9. Soutien à une nouvelle <b>stratégie ferroviaire</b> visant à accueillir les Balkans occidentaux dans le réseau principal et le marché de l'UE grâce à leur intégration progressive dans les corridors centraux de l'UE «Orient-Méditerranée orientale» et «Méditerranée».	2018
4.10. Exploration des possibilités d'autoriser la participation des Balkans occidentaux aux <b>agences européennes du secteur des transports</b> .	2018
4.11. Soutien à la mise en place d'une nouvelle <b>stratégie en matière de sécurité routière</b> , comprenant notamment des mesures visant à réduire les décès sur les routes par l'élimination des points noirs en termes de sécurité routière.	2018-2019
<b>5. Une stratégie numérique pour les Balkans occidentaux</b>	
5.1. Lancement d'une <b>stratégie numérique pour les Balkans occidentaux</b> , comprenant une feuille de route visant à faciliter la baisse des tarifs d'itinérance.	2018
5.2. Soutien au <b>déploiement du haut débit</b> dans les Balkans occidentaux, notamment par l'intégration au sein du réseau du bureau de compétences en matière de haut débit.	2018-2019
5.3. Soutien au développement de <b>l'administration en ligne, de la passation de marchés publics en ligne, des services de santé en ligne</b> et des aptitudes numériques dans les Balkans occidentaux.	2018-2019
5.4. Appui au renforcement des capacités dans les domaines de la <b>confiance dans le numérique et de la sécurité du numérique</b> , parallèlement à la recherche de solutions pour augmenter le passage des entreprises au	2018-2019

numérique.	
5.5. Renforcement du soutien à l'adoption, à la mise en œuvre et à l'application de l'acquis dans le domaine du <b>marché unique numérique</b> .	2018-2019
<b>6. Soutien à la réconciliation et aux relations de bon voisinage</b>	
6.1. Soutien aux initiatives visant à promouvoir la réconciliation et la <b>justice transitionnelle</b> , comme la commission régionale pour l'établissement des faits concernant les crimes de guerre et autres graves violations des droits de l'homme commis en ex-Yougoslavie (RECOM).	2018-2019
6.2. Appui à la <b>lutte contre l'impunité</b> , par un soutien au Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux (à la fois pour approfondir la coopération entre les parquets nationaux et pour informer les citoyens) et aux chambres spécialisées au Kosovo.	2018-2019
6.3. Recherche d'une solution régionale pour résoudre les questions des <b>personnes disparues et des mines terrestres</b> .	2018-2019
6.4. Poursuite du soutien apporté aux initiatives de réconciliation, notamment en étendant la portée et le champ d'action de l' <b>Office régional de coopération pour la jeunesse</b> et en introduisant un mécanisme de mobilité intrarégionale.	2018-2019
6.5. Renforcement de la coopération dans les domaines de la <b>culture et du sport</b> , notamment en œuvrant à la protection du patrimoine culturel des Balkans occidentaux, en luttant contre le trafic illicite des biens culturels et en promouvant les industries culturelles et créatives, notamment par la participation au programme <b>Europe créative</b> .	2018
6.6. Association à part entière des pays des Balkans occidentaux à l'Année européenne du patrimoine culturel et participation à tous les événements et à toutes les initiatives y afférents. Lancement d'une <b>route du patrimoine UE-Balkans occidentaux</b> , comprenant une série d'événements célébrant le patrimoine culturel sous toutes ses formes.	2018